

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 476

présenté par

Mme Tabarot, M. Minot, M. Neuder, M. Brigand, Mme Valentin, M. Meyer Habib,
Mme Anthoine, M. Vermorel-Marques, M. Di Filippo, Mme D'Intorni, Mme Serre, M. Cinieri,
M. Seitlinger, Mme Louwagie, Mme Corneloup, M. Portier, Mme Duby-Muller, M. Thiériot et
M. Boucard

ARTICLE 7

À la première phrase, substituer aux mots :

« un vote du Parlement »,

les mots :

« une loi ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à préciser que l'actualisation de la LPM, prévue avant 2027, fera l'objet d'une loi.

Alors que l'actualisation de la LPM 2019-2025 n'avait fait l'objet que d'un simple débat suivi d'un vote, cette modification permettra de veiller à la pleine association des parlementaires à ce travail essentiel pour l'adaptation des moyens de nos armées aux évolutions des menaces tout en garantissant le respect du parallélisme des formes.